

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF.
Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	
1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ FASHION B. AIR	
2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT PIERRE VALORISATION DEVELOPPEMENT, personne morale liée à Eric SITRUK, Président	
<p>a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale.</p> <p>b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a)¹ et b)² de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur.</p> <p>c) Si le déclarant est une personne étroitement liée³, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'il s'agit d'une personne physique, « Une personne physique liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit ; ▪ s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], personne morale liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit. 	
3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	
Actions	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres types d'instruments financiers	<input type="checkbox"/>
4. NATURE DE L'OPÉRATION	
Acquisition	<input type="checkbox"/>
Cession	<input type="checkbox"/>
Souscription	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange	<input type="checkbox"/>
Exercice de stock-options	<input type="checkbox"/>
Autres types d'opération	<input type="checkbox"/>
Précisez :	
5. DATE DE L'OPÉRATION : 01 aout 2012	
6. LIEU DE L'OPÉRATION : Paris	
7. PRIX UNITAIRE 1,25 euros	
8. MONTANT DE L'OPÉRATION : 193 802,50 euros	

Coordonnées du déclarant ou de son représentant :

Adresse : 210, rue Saint Denis, 75 002 Paris

Téléphone : 01 45 08 06 64

Fax : 01 40 26 56 69

¹ À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

³ À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF.
Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	
1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ FASHION B. AIR	
2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT SCI 186 RUE SAINT DENIS, personne morale liée à Eric SITRUK, Président	
<p>a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale.</p> <p>b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a)¹ et b)² de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur.</p> <p>c) Si le déclarant est une personne étroitement liée³, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'il s'agit d'une personne physique, « Une personne physique liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit ; ▪ s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], personne morale liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit. 	
3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	
Actions	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres types d'instruments financiers	<input type="checkbox"/>
4. NATURE DE L'OPÉRATION	
Acquisition	<input type="checkbox"/>
Cession	<input type="checkbox"/>
Souscription	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange	<input type="checkbox"/>
Exercice de stock-options	<input type="checkbox"/>
Autres types d'opération	<input type="checkbox"/>
Précisez :	
5. DATE DE L'OPÉRATION : 01 aout 2012	
6. LIEU DE L'OPÉRATION : Paris	
7. PRIX UNITAIRE 1,25 euros	
8. MONTANT DE L'OPÉRATION : 42 065 euros	

Coordonnées du déclarant ou de son représentant :

Adresse : 210, rue Saint Denis, 75 002 Paris

Téléphone : 01 45 08 06 64

Fax : 01 40 26 56 69

¹ À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

³ À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF.
Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	
1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ FASHION B. AIR	
2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT Sonia SITRUK (Administrateur)	
<p>a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale.</p> <p>b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a)¹ et b)² de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur.</p> <p>c) Si le déclarant est une personne étroitement liée³, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'il s'agit d'une personne physique, « Une personne physique liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit ; ▪ s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], personne morale liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit. 	
3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	
Actions	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres types d'instruments financiers	<input type="checkbox"/>
4. NATURE DE L'OPÉRATION	
Acquisition	<input type="checkbox"/>
Cession	<input type="checkbox"/>
Souscription	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange	<input type="checkbox"/>
Exercice de stock-options	<input type="checkbox"/>
Autres types d'opération	<input type="checkbox"/>
Précisez :	
5. DATE DE L'OPÉRATION : 01 aout 2012	
6. LIEU DE L'OPÉRATION : Paris	
7. PRIX UNITAIRE 1,25 euros	
8. MONTANT DE L'OPÉRATION : 471 882,50 euros	

Coordonnées du déclarant ou de son représentant :

Adresse : 210, rue Saint Denis, 75 002 Paris

Téléphone : 01 45 08 06 64

Fax : 01 40 26 56 69

¹ À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

³ À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

« Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF. »

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF.
Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	
1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ FASHION B. AIR	
2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT ERIC SITRUK (Président)	
<p>a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale.</p> <p>b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a)¹ et b)² de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur.</p> <p>c) Si le déclarant est une personne étroitement liée³, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'il s'agit d'une personne physique, « Une personne physique liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit ; ▪ s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], personne morale liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit. 	
3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	
Actions	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres types d'instruments financiers	<input type="checkbox"/>
4. NATURE DE L'OPÉRATION	
Acquisition	<input type="checkbox"/>
Cession	<input type="checkbox"/>
Souscription	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange	<input type="checkbox"/>
Exercice de stock-options	<input type="checkbox"/>
Autres types d'opération	<input type="checkbox"/>
Précisez :	
5. DATE DE L'OPÉRATION : 01 aout 2012	
6. LIEU DE L'OPÉRATION : Paris	
7. PRIX UNITAIRE 1,25 euros	
8. MONTANT DE L'OPÉRATION : 584 658,75 euros	

Coordonnées du déclarant ou de son représentant :

Adresse : 210, rue Saint Denis, 75 002 Paris

Téléphone : 01 45 08 06 64

Fax : 01 40 26 56 69

¹ À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

³ À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

« Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF. »

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle de l'AMF.
Elle est établie sous la responsabilité exclusive du déclarant.

DÉCLARATION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ	
1. DÉNOMINATION SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ FASHION B. AIR	
2. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT SCI 186 RUE SAINT DENIS, personne morale liée à Eric SITRUK, Président	
<p>a) Nom et prénom(s) du déclarant. Dans le cas des personnes morales indiquer la dénomination sociale.</p> <p>b) Si le déclarant est une personne mentionnée aux a)¹ et b)² de l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier, préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur.</p> <p>c) Si le déclarant est une personne étroitement liée³, indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'il s'agit d'une personne physique, « Une personne physique liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit ; ▪ s'il s'agit d'une personne morale, « [Dénomination sociale], personne morale liée à » suivi du nom, du prénom et des fonctions de la personne avec laquelle le déclarant a un lien personnel étroit. 	
3. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER	
Actions	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres types d'instruments financiers	<input type="checkbox"/>
4. NATURE DE L'OPÉRATION	
Acquisition	<input type="checkbox"/>
Cession	<input type="checkbox"/>
Souscription	<input checked="" type="checkbox"/>
Échange	<input type="checkbox"/>
Exercice de stock-options	<input type="checkbox"/>
Autres types d'opération	<input type="checkbox"/>
Précisez :	
5. DATE DE L'OPÉRATION : 01 aout 2012	
6. LIEU DE L'OPÉRATION : Paris	
7. PRIX UNITAIRE 1,25 euros	
8. MONTANT DE L'OPÉRATION : 39 977,50 euros	

Coordonnées du déclarant ou de son représentant :

Adresse : 210, rue Saint Denis, 75 002 Paris

Téléphone : 01 45 08 06 64

Fax : 01 40 26 56 69

¹ À savoir : « a) Les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance, le directeur général, le directeur général unique, le directeur général délégué ou le gérant de cette personne ; » (Article L. 621-18-2 a) du code monétaire et financier).

² À savoir : « b) Toute autre personne qui, dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers a, d'une part, au sein de l'émetteur, le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement cet émetteur ; » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).

³ À savoir : « c) Des personnes ayant, dans des conditions définies par décret en Conseil d'État, des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées aux a et b. » (Article L. 621-18-2 b) du code monétaire et financier).